

Informations additionnelles pour l'acceptation du don du corps à l'institut d'Anatomie de Fribourg

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé une documentation concernant le don du corps à l'Institut d'anatomie de l'université de Fribourg et nous vous remercions de votre intérêt.

Avant de vous engager définitivement dans votre choix et de remplir le formulaire « ma dernière volonté », nous vous rendons attentifs aux informations suivantes et vous rendons attentifs au fait que :

- 1) l'anatomie de Fribourg n'acceptera pas votre document s'il est signé avant que vous ayez atteint l'âge de 40 ans
- 2) l'anatomie de Fribourg sera obligée de refuser la donation dans les cas particuliers cités ci-dessous.

Une fois le décès survenu, la donation de votre corps sera refusée dans les cas de formalité suivants :

- le document « ma dernière volonté » n'est pas dans les dossiers de l'Institut
- vous avez élu domicile à l'étranger
- le décès est survenu à l'étranger
- lors de graves maladies qui rendent impossible l'utilisation du corps (voir détails ci-dessous)
- suicide ou suicide assisté (dans le premier cas les motifs sont légaux, dans l'autre cas les motifs sont les pathologies graves qui en découlent)
- le transport a été retardé et votre corps n'arrive pas à l'Anatomie de Fribourg dans les 24 heures qui ont suivi le décès
-

Entre autre, la donation sera refusée – une fois le décès survenu – lors des pathologies suivantes :

- vous êtes atteint(e)s de maladies infectieuses telles que tuberculose, sida ou êtes porteur d'une autre infection contagieuse par les organes et tissus comme par ex. la maladie de Creutzfeldt-Jacob ou l'hépatite C
- vous êtes en surcharge pondérale (pour les femmes 80 kg max. et pour les hommes 90 kg)
- vous pesez moins de 50 kg
- au moment du décès, le corps a des plaies ouvertes
- vous avez subi une opération avant le décès et les cicatrices ne sont pas entièrement refermées
- vous avez subi des amputations des extrémités

Pour terminer, l'Anatomie de Fribourg se réserve le droit de refuser un corps ainsi que les frais qui en découlent en tout temps pour des problèmes de capacité (locaux ou techniques) au sein de l'anatomie.

Nous vous remercions, Madame, Monsieur, de votre compréhension et de l'attention portée à ce document.

Fribourg, février 2020